

Assemblée générale ordinaire
Association du Corps intermédiaire de la Faculté des Sciences
sociales et politiques de l'Université de Lausanne (ACISSP)

Jeudi 24 octobre 2024, 16h45 – 18h25

Géopolis, salle 2227

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Présent·e·s :

Emilie Martini (ISS), Flavia Keller (IEP), Chloé Michoud (IP), Lucie Hémeury (ISSUL),
Guillaume Bornet (ISS), Colin Pache (IEP), Flavien Bonelli (ISS), Emilie Tinti (ISS), Luca
Chiapperino (ISS), Jean Schaller (IEP), Blerta Salihi (IEP), Anik Debrot (IP), Nicolas Lenci
(IEP), Pierre Eichenberger (IEP), Boutaina El Ouadie (IEP), Eloïse Colnot (IP)

Procès-verbal :

Flavia Keller, Chloé Michoud, Guillaume Bornet

1. VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR.	3
2. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE (PV CI-JOINT).	3
3. ÉLECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE	3
4. BILAN D'ACTIVITE 2022-2023 DE L'ACISSP	3
5. RAPPORT DES COMMISSIONS	4
5.1. Commission de planification de la faculté (Loïc Riom, absent avec une communication) :	4
5.2. Commission facultaire de promotion	5
5.3. Commission d'admission sur dossier (Roberta Antonioni-Philippe, absente)	5
5.4. Commission des examens (Jean-Marie Le Goff, absent avec une communication) :	5
5.5. Commission de recours (Caroline Brazier, absente avec une communication) :	5
5.6. Commission de Validation des Acquis de l'Expérience	6

5.7.	Commission interdisciplinaire d'éthique SSP (Luca Chiapperino)	6
5.8.	Commission de la recherche (Blerta Salihi)	6
5.9.	Conseil de faculté (Antoine Chollet)	6
5.10.	Commission de l'enseignement de la faculté (VACAT)	7
5.11.	Commission enseignement IP (Chloé Michoud) :	7
5.12.	Commission de l'enseignement ISS (Emilie Martini)	8
5.13.	Commission de l'enseignement IEP:	9
5.14.	Commission de l'enseignement de la filière ISSUL (Lucie + Raphaël Benbouhou).	9
6.	ÉLECTION DU COMITE 2024-2025	10
7.	ÉLECTIONS DES DELEGUE·ES DES COMMISSIONS	10
8.	RENOUVELLEMENT ET ELARGISSEMENT DU COMITE	10
9.	ACTIONS ENVISAGEES POUR 2024-2025	10
10.	DIVERS	10

1. Validation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

2. Validation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (PV ci-joint).

Deux commentaires par Antoine Chollet :

- Une erreur dans le rapport de la Commission de la validation : PAT doit être remplacé par PTC.
- Par rapport à la Commission faculté de promotion : La représentation du CI a, en effet, été refusée par le Conseil de Faculté.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

3. Élection du président de l'assemblée

Lucie Hémeury est élue comme présidente de l'assemblée.

4. Bilan d'activité 2022-2023 de l'ACISSL

Lucie Hémeury présente le bilan d'activité de l'année 2023-2024 :

- 10 réunions du comité, soit une réunion par mois en moyenne
- Organisation d'élection et/ou recrutement de représentants du CI pour 3 commissions de promotion de professeurs, 8 commissions de nomination, 2 commissions permanentes SSP et pour compléter la délégation du CI au Conseil de fac, entre février 2024 et septembre 2024. Comme pour l'année 2022-2023, travail compliqué par les délais très courts laissés par le décanat et le recrutement pour plusieurs commissions en même temps (cas pour les 8 commissions de nomination et les 2 commissions permanentes : demandé toutes en même temps).
- Rencontre avec le décanat : rencontre annuelle au semestre d'Automne 2023, rencontre prévue avec le nouveau décanat en novembre 2024.
- Participation aux actions menées par ACIDUL, rencontres ACISSL-ACIDUL et rencontres inter-associatives.

20 mars 2024, 1^{er} mai 2024, 21 mai 2024

But : discuter de nos problèmes communs, décloisonner les relations entre associations de faculté.

Discuté : discussion sur les cahiers des charges, réunion dédiée sur les problèmes de harcèlement à l'université, retour sur les résultats du sondage ACIDUL sur la politique de la relève, campagne ACIDUL sur conditions de travail des premier·ère·s assistant·e·s et post-docs

- Participation des membres du Comité de l'ACISSL aux réunions extraordinaires et aux groupes de travail organisés par la Commission universitaire de la relève scientifique pour préparer le plan d'action pour le soutien à la relève. Travail mené

au printemps et au cours de l'été 2024 pour soumission du plan d'action en octobre 2024 à swissuniversities PgB pour son programme « Promotion de la relève » 2025-2028.

Investissement conséquent du comité de l'ACISSL mais plan d'action qui sera très certainement revu en raison des incertitudes budgétaires (annonces récentes du Parlement), finances garanties pour 2025 mais pas les 4 ans comme prévu.

En conclusion, un nouveau groupe de travail sera créée afin d'adapter à ces nouvelles.

Emilie Martini propose que l'ACISSL publie une prise de position par rapport à cette commission et salue la présence des membres de l'ACISSL dans ces réunions et groupes.

- Mise en place d'une permanence mensuelle de l'ACISSL au semestre de Printemps 2024
Permanence qui n'a pas eu beaucoup de succès donc ne sera pas forcément reconduite.
- Actualisation du site de l'ACISSL
Merci à Maïa Muller pour ton travail d'actualisation du site.
- Membres du Comité de l'ACISSL au sein :
 - de la délégation du CI au Conseil de fac
 - de la Commission de la relève scientifique de l'UNIL
 - de commissions facultaires
 - des commissions d'enseignement et de la recherche des différents instituts

5. Rapport des commissions

5.1. Commission de planification de la faculté (Loïc Riom, absent avec une communication) :

Les activités de la commission ont été rapportées dans son rapport validé en Conseil de Faculté. Les deux enjeux qui sont récurrents, mais qui peinent à être véritablement entendu par les autres membres de la commission sont :

- a) Le développement d'une véritable politique de relève qui ne résume à ouvrir les postes en PTC (Pré-Titularisation Conditionnelle) en plus de PA (Professeur Associé). Cette stratégie pose question notamment avec des effets de genre.
- b) Les procédures de promotions pour les MERs. Très peu de dossiers ont été jugés comme pouvant être promus pour les commissions en charge de cette question.

NB : les PTC sont des postes de PAST (Professeur·e Assistant·e en Pré-Titularisation Conditionnelle), d'une durée de 4 ans.

Anik Debort (MER, IP) vient d'intégrer la commission et rencontrera prochainement Oriane Sarrasin (ancienne membre de la commission) pour transmission des informations.

5.2. Commission facultaire de promotion

Refaite sur appel

5.3. Commission d'admission sur dossier (Roberta Antonioni-Philippe, absente)

Aucun rapport n'a été reçu.

5.4. Commission des examens (Jean-Marie Le Goff, absent avec une communication) :

En ce qui concerne les activités depuis septembre 2023, la commission s'est réunie à chaque session d'examen et une fois pour valider les différents prix de faculté (c'est une de ses prérogatives). Je reste sur la même impression que l'année dernière, à savoir que chacun est dans son rôle (enseignant, étudiant, etc.) et le fait de disposer des dossiers des étudiants pour qui des décisions sont prises aide beaucoup au travail de la commission, et de contrer éventuellement les préavis du décanat.

5.5. Commission de recours (Caroline Brazier, absente avec une communication) :

Concernant la commission de recours, la commission étant soumise à la confidentialité, les spécificités des cas ne peuvent être amenées à l'AG. Toutefois, quelques observations générales peuvent se faire.

Le nombre de recours de 2024 se situe dans la moyenne, à savoir une vingtaine par session d'examen. Les situations les plus courantes concernent des certificats de santé incapacitants présentés à postériori après avoir échoué à un examen. Ces types de recours sont systématiquement rejetés, en cohérence avec les lois en vigueur.

Pour prévenir ces problématiques, les membres du CI chargés de cours pourraient recommander aux étudiant·e·s rencontrant des enjeux de santé de contacter la conseillère aux études et de faire des demandes de retraits admis avant les examens, avec certificats.

Les étudiant·e·s font aussi parfois recours lorsqu'ils/elles n'ont pas eu d'aménagements pour les examens en raison d'une difficulté d'apprentissage (tdah, dys*).

Pour prévenir ces situations, il pourrait être pertinent en début d'année de leur rappeler que la demande d'aménagements se fait dans un délai très court, à savoir qu'elle doit être faite dans les 4 semaines suivant le début des cours, et qu'elle doit s'accompagner de justificatifs émanant de professionnel·le·s ([voir site internet](#)).

5.6. Commission de Validation des Acquis de l'Expérience

Ne se réunit pas.

5.7. Commission interdisciplinaire d'éthique SSP (Luca Chiapperino)

La CER se réunit régulièrement, le nombre de dossier augmente chaque année. La CER facultaire manque d'un processus décisionnel de distribution de projet, car tout ce qui est soumis à la LRH doit passer à la CER-VD, mais pour les autres projets, il faut naviguer entre la CER.SSP et la CER-UNIL.

Une autre difficulté est la perte de Nathanëlle Minard, qui a entraîné beaucoup de complication pour la commission. Sa grande qualité exceptionnelle a marqué la Commission et donnera

Luca Chiaperino doit quitter la commission car il change de statut, mais il se tient à disposition assurer la continuité.

5.8. Commission de la recherche (Blerta Salihi)

A participé à une réunion jusqu'à maintenant.

Un axe de discussion est la mise en place d'un comité de suivi de thèse, pour le moment c'est en phase de discussion et d'élaboration.

Un autre axe est le dialogue entre Unité de Recherche afin d'augmenter le dialogue entre elles.

5.9. Conseil de faculté (Antoine Chollet)

2023-2024 comme dernière année avec l'ancienne équipe décanale. Les interventions ont porté sur 3 points :

1. L'utilisation des bureaux

Des rumeurs concernant la mise en place d'open space ou de clean desk, qui ont été infirmées par le décanat. Cependant l'augmentation du nombre de collaborateurs met le bâtiment sous pression.

2. Promotions

Demande au décanat d'un bilan chiffré sur la nouvelle procédure de promotion. Malheureusement il semble que 9/10 des procédures ont été des promotions de PA à PO, au détriment des MERs pour qui des promotions n'ont pas été acceptées.

3. Procédure de remplacement en cas de maladie

A la demande du CI, le décanat confirme qu'en cas de maladie, rien n'est prévu. Cette situation a été revue par le décanat, notamment pour le remplacement des assistant·es. La question est encore en suspens concernant les profs, cependant il a été souligné que les assistant·es n'enseignent pas, mais assistent.

Il manque une personne (idéalement de l'IP) au sein de la délégation du CI au CFac.

5.10. Commission de l'enseignement de la faculté (VACAT)

Pas de rapport.

5.11. Commission enseignement IP (Chloé Michoud) :

Il y a deux axes principaux qui ont été développé durant l'année précédente : nouveaux plans d'études et mémoires. Un point de tension est celui de la charge de travail des assistant·es.

Plan d'étude

En cours de changement des plans d'étude BA et MA, qui devront être votés pour mise en place dès la rentrée 2025.

De façon générale, il s'agit de repenser la structure pour valoriser et augmenter les enseignements de base en psycho. Les buts principaux sont l'augmentation du volet 'méthode et recherche', ainsi que pour la propédeutique l'ajout de cours d'orientation, tous les cours rendus obligatoires et donnés par des ens. statutaires.

Un des autres points et la restructuration des séminaires d'élaboration d'un projet de recherche (qui remplacent le mémoire de BA). Le but est donc que les profs ne donnent plus individuellement ces séminaires. Désormais, ils seront sous la suppression de deux MERs et ce sont des 1ers assistant·es 'animeront' les séances. Nous sommes vigilant·es à ce que la charge de travail des 1er assistant·es qui devront 'animer' ne soit pas excessive, notamment que les contenus théoriques, slides et éventuelles données soient fournies.

Mémoires

Chaque année les profs et MER prennent la supervision de minimum 6 étudiant·es pour leur mémoire (différences selon les CdC, par exemple les MER en prennent plus).

Les CdC des profs vont être adapté pour tenir compte de cette charge de travail (qui n'y apparaissait pas avant), cependant dans la pratique, les assistant·es se voient souvent attribuer des mémoires à encadrer (avec ou sans leur avis). Cela est parfois noté dans les CdC comme 'Participation et aide à l'encadrement des travaux de mémoire'.

Appellation floue qui fait que certaine·s assistantes encadrent des mémoires parfois seul·e. Cette situation créée une charge importante pour les assistant·es.

Cette année, au vu du nombre d'étudiant·es pouvant être pris·e en charge par le corps enseignant, il y a une centaine de personnes pour lesquelles il n'y a pour l'heure pas de solution d'encadrement.

Le président de la CE souligne qu'il n'est possible que des 1er assistant·es encadrent officiellement des mémoires (règlement de l'université)

Pour le moment aucune solution n'a été proposée.

Charge de travail

Des problèmes sont remontés concernant les TP expérimentaux. L'organisation était mauvaise, avec des assistant·es apprenant 2 jours avant qu'ils ou elles doivent donner un TP (création d'un design expérimental, des slides, d'un recrutement de donnés, etc.). De plus, la charge de travail est trop grande (pour le TP 2, aucun contenu n'est donné, que soit théorique ou méthodologique). Le président de la CE a remis la faute sur le responsable du cours, qui a remis la faute sur le secrétariat qui ne transmettrait pas à temps la liste des assistant·es concernés par les TP. Vu que c'est la dernière année avant le nouveau plan d'étude, nous ne donnons pas suite mais seront vigilant·e pour la mise en place du prochain plan d'étude et que les assistant·es ne doivent plus créer de contenu de cours.

Concernant les mémoires, comme mentionné les responsabilités sont parfois très grandes pour les assistant·es. Nous allons prochainement demander des éclaircissements concernant les tâches comprises dans la désignation utilisée dans les CdC.

5.12. Commission de l'enseignement ISS (Emilie Martini)

Méthodes :

Refonte de la question des méthodes, avec un accent qui devrait être mis plus sur les méthodes quantitatives, car les enseignant·es jugent que les étudiant·es ne sont pas assez formé.

Examens :

Trop d'examens à corriger, 4 pistes ont été envisagées :

- Limiter l'offre d'enseignement ;
- Augmenter la valeur des crédits pour les cours ;
- Repenser l'équilibre entre les types d'examens ;
- Repenser le format des cours (Cours-séminaire, cours, etc.).

Finalement, c'est la solution de limitation de cours à choix qui a été retenue.

Remplacements

Des assistant·es ont repris des cours au pied levé, ce qui n'est pas acceptable. Les profs se comprennent pas le 'manque d'envie' d'enseignement des assistant·es.

Potentiellement il faut organiser une discussion au sein du CI de voir quelles sont les demandes à ce sujet.

Contenu de cours

Refonte des orientations de master, et propose un master en *Innovation sociale*, en partenariat avec le HUB-entreprenariat. Critique forte de la part des membres du CI, avec réaction virulente de la part des personnes qui soutenaient l'idée.

Il y a déjà des cours, et sur la page de cette prof qui les donne, il y a peu d'incertitude sur le projet qui est derrière, très positionné en faveur de l'esprit d'entreprise. Plusieurs personnes se sont déclarées assez intéressées à rejoindre si ça se fait. Mais peut être problématique.

Les cours sont interfacultaires, petits, mais peut grossir si devient un master comme semblerait le devenir. Gros problème sur le contenu.

Confluence

Aussi un projet auquel jeter un oeil, plateforme qui vise de mettre directement en lien des entreprises et des personnes en Master. Profs aussi légèrement dubitatifs, peur de ternir la réputation de l'uni, avec des cas de masters qui ne se sont pas finis. Voir des retours d'étudiant·e·s éventuellement.

[Lucie] lien au fait que dans le plan de la relève, il y a des éléments de glissement vers une politique de ce type pour les doctorats aussi -> à surveiller

Guillaume Bornet reprend la place d'Emilie.

5.13. Commission de l'enseignement IEP:

[Colin] : pas de points spécifiques à soulever, pas beaucoup de rapport à donner.

5.14. Commission de l'enseignement de la filière ISSUL (Lucie + Raphaël Benbouhou).

[Lucie] : réunion à venir, donc même chose, l'autre représentant a aussi été nommé à la rentrée.

Question des examens aussi soulevées, avec particularité ISSUL qu'il y a épreuves de capacité physique sur l'entrée. Et mise en place est une charge assez lourde qui retombe toujours un peu sur les mêmes -> volontés que ce ne soit pas toujours les mêmes (MER d'ailleurs).

Refonte du plan d'étude, qui rassemble en 1 seul groupe tout le monde pour les séminaires de méthodologie. Mais à voir donc ce que ça donne, vu qu'il y a de très grandes disparités dans comment fonctionne la méthodo (par exemple dans un cas de méthodo en recherche).

Master sciences sociales du sport, effectifs qui chutent -> les masters de recherche fondamentale sur les sciences sociales du sport semblent tomber très fort. Ce qui a donné la proposition d'un prof pour sauver cet élément de sciences sociales à l'ISSUL

de faire un master international, en anglais. D'abord approuvé, puis suscité beaucoup de discussion -> est au final au point mort. Affaire donc à suivre

6. Élection du comité 2024-2025

Vote en bloc, et accepté à l'unanimité

7. Élections des délégué·es des commissions

Personne ne se présente pour l'instant là où il manque du monde

Vote en bloc, accepté à l'unanimité

8. Renouvellement et élargissement du comité

Déjà évoqué avant

9. Actions envisagées pour 2024-2025

- Politique de la relève : politique facultaire et plans de promotion de la relève
- Faire un sondage auprès des membres du CI SSP sur la question des tâches d'enseignement
- [Emilie] Pourrait faire l'objet d'une AG extraordinaire ->aussi la question de l'encadrement, pour voir s'il y a des volontés de comités de thèse, ... aussi quelque chose qui peut être pas mal divisé au sein du CI
- Rencontre avec le nouveau Décanat : points à soulever/relayer?
- Question des remplacements en cas de maladie
- Définir une action/thématique centrale
- Reprise des Cafés scientifiques ?
- Autres idées ou suggestions ?

10. Divers

[Antoine] Cahiers des charges des enseignant·e·s

RH ont envoyé des nouvelles propositions en disant que c'était que des changements cosmétiques. A suscité une question au décanat, pas de réponse. Rien non plus selon CFac.

Mais il y a apparemment une nouvelle directive du décanat qui fixe les pourcentages liés aux enseignements, dont on n'a jamais été informé. Enjeux importants sur combien vaut un cours, quels sont les pourcentages pour direction de thèse, supervision de mémoire, ... il y a de gros enjeux, ce ne sont pas juste des modifications cosmétiques, alors qu'il n'y a eu aucune négociation de ce côté.

Dire donc au décanat qu'il faut des négociations, faut tout stopper, on ne peut pas contraindre à signer un cahier des charges. Un essai de faire passer la chose de manière très très détournée, et cachée, ce qui est inacceptable.

Apparemment la directive 1.1

Concerne pour l'instant que les enseignant·es, mais décanat dit que risque de passer aussi aux assistant·es. le pourcentage lié à l'enseignement a toujours été flou, on ne sait pas ce que les enseignements représentent dans les cahiers des charges. On peut être favorable à la formalisation, mais ne peut pas se faire simplement de cette manière. Si on dit que tous les enseignements valent tous les mêmes.

[Emilie] Existe déjà à l'ISS -> au moins quelque chose d'implicite. Pour les assistant·es.

[Lucie] Aussi en ISSUL

[Guillaume] Est-ce qu'il y a un lien avec ce que disait Chloé sur les réclamations qui ont commencé à l'IP

[Antoine] il y a effectivement ce besoin de protection du côté de l'IP, mais dans tous les cas à voir comment dérive ici.

Mais il faut qu'on soit vigilant·es sur le fait de ce qui risque d'arriver, si arrive aussi pour les assistant·es

Colin

Proposition d'une rencontre avec le rectorat le 4.11, pour discuter de l'occupation des bâtiments. Colin se propose pour aller représenter le CI.

Antoine précise que les membres du CFac ont reçu, mais seulement elleux, cette information.

Les boursier·ères de la Confédération

Comme discuté à ACIDUL, quelque chose qui peut être important à porter, avec la campagne autour des conditions de travail des doctorant·es. ACISSL avait donné de l'aide. Dossier qu'on a bien suivi et continue à suivre. S'il y a un besoin individuel, on peut nous écrire.

Question de ce qui se passe pour les boursier·ères qui ont eu leur bourse avant la réforme du statut -> si rétroactif, et qu'est-ce que peut faire ? Voir ce qu'on peut faire de plus, au-delà des 580.- ajoutés par l'uni. Et voir si possible de faire une mesure transitoire, par égalité de traitement, pour les personnes qui sont dans cet entre-deux avant le passage à des contrats de 4 ans au lieu des 3 auparavant.

Fin